ÉTANG DE JARNAGES

**RÈGLEMENTATION DE LA PÊCHE**

OUVERTURE le troisième samedi de Mars

FERMETRURE en SEPTEMBRE

PÊCHE UNIQUEMENT les dimanches et jours fériés de 7h à 19h à partir du 3ème samedi du mois de mars jusqu’au 30 avril

OUVERTURE tous les jours à compter du 1er mai jusqu’au 30 septembre

**LES CARTES**

La carte est obligatoire et nominale, elle n’est ni reprise ni échangée.

Elle doit être achetée avant de pêcher. Elle est en vente chez les commerçants suivants :

* QUINCAILLERIE « LEGRAND » 05.55.80.90.22
* MAGASIN « PETIT CASINO » 05.55.61.02.35

**PRIX DES CARTES**

DEMI JOURNÉE : 3 € pour 1 ligne, 5 € pour 2 lignes

JOURNÉE : 6 € pour 1 ligne, 8 € pour 2 lignes

SEMAINE : (en période vacances) 25 € < 14 ans : demi-tarif

ANNÉE : 55 € pour les 2 lignes

**Tout manquement au règlement entraîne le retrait immédiat de la carte.**

**INTERDIT : l’utilisation de la barque, l’amorçage, la pêche à la cuillère et au vif.**

**Pêche limitée à 5 truites max par jour – carpes > 4 kg doivent être remises à l’eau**

**La Mairie décline toute responsabilité en cas d’accident.**

**Les pêcheurs devront se soumettre au contrôle des cartes par les personnes habilitées par la Mairie.**